

## Conditions à respecter lorsque l'on fixe les composantes du tarif DT

Hydro-Québec a évalué le tarif hors pointe, fixant le prix de pointe, qui calibrerait le tarif DT avant hausse de 1,7% (voir B-0077, ou HQD-14 doc. 11, page 31, tableau R-18.4), mais ce faisant elle ne maintient pas ses revenus constants (pour maintenir un certain niveau de rentabilité pour le tarif DT), on peut respecter les deux conditions en même temps (calibrage par rapport au tarif D lorsqu'il n'y a pas effacement, et revenu tarifaire fixé pour le client type au DT, après effacement, alors les deux prix de pointe et hors pointe seront ajustés simultanément, de manière interdépendante.

Consommation	pointe 938	hors pointe 21 579	Facture énergie	Facture avec redevance	Fac. Énergie Sans effacement
Tarif calibré avant hausse	0,2061	0,043	1 121,22 \$	1 269,55 \$	1 655,64 \$
Tarif calibré optionnel	0,1832	0,0467	1 179,58 \$	1 327,92 \$	1 654,62 \$

2 équations	0,2121	0,0441	1 150,00 \$		1 700,00 \$
-------------	--------	--------	-------------	--	-------------

Exemples de fixation simultanée des 2 prix du DT afin de respecter les 2 conditions.

	Facture électricité		Respectant les 2 conditions	
	avec effac.	sans effac.	tarif hors pte	tarif pte \$/kWh
	1 600,00 \$	1 100,00 \$	0,0426	0,1928
Cas HQD	1 655,64 \$	1 121,22 \$	0,0430	0,2061
	1 655,64 \$	1 150,00 \$	0,0448	0,1950
	1 655,64 \$	1 200,00 \$	0,0480	0,1757
	1 655,64 \$	1 100,00 \$	0,0417	0,2143
	1 655,64 \$	1 300,00 \$	0,0543	0,1372
	1 700,00 \$	1 150,00 \$	0,0441	0,2121
	1 800,00 \$	1 250,00 \$	0,0487	0,2121

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 DEC. 2011
Pièces n°: C-ACEFQ-
0016

Donc si on veut calibrer le tarif DT (sans effacement) en fonction du tarif D tout en visant un revenu tarifaire donné retiré du client type DT (avec effacement), afin de maintenir un certain niveau de rentabilité du tarif DT, il faut accepter de modifier simultanément les deux prix d'énergie du DT, et ainsi respecter les deux conditions en même temps. Les deux conditions (équations) à respecter sont :

- 1) Condition de calibrage D / DT : Facture énergie au D = Prix hors pointe \* Consom. hors pointe + Prix pointe \*(Consom. Base pointe + Consom. Chauffage pointe)
  - 2) Condition de Facture souhaitée au DT : Facture énergie au DT = Prix hors pointe \* Consom. hors pointe + Prix pointe \* Consom. Base pointe.
- Pour cas type de référence (selon normale Ouranos) : Consom. hors pointe = 21 579 kWh; Consom. Base pointe = 938 kWh; Consom. Chauffage pointe = 2 593 kWh.